

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 01101

Numéro SIREN : 410 196 745

Nom ou dénomination : GROUPE GCH

Ce dépôt a été enregistré le 06/08/2020 sous le numéro de dépôt 5333

Greffe du tribunal de commerce d'Aix en Provence



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 06/08/2020

Numéro de dépôt : 2020/5333

Déposant :

Nom/dénomination : GROUPE GCH

Forme juridique :

N° SIREN : 410 196 745

N° gestion : 2001 B 01101

GROUPE GCH

Société à Responsabilité Limitée au capital de 5.700.000 euros

Siège Social : 3, Cours Mirabeau

13100 AIX-EN-PROVENCE

RCS AIX-EN-PROVENCE 410 196 745

BILAN, COMPTE DE RESULTAT ET ANNEXES AU 31 DECEMBRE 2019

Certifié conforme



Le gérant

S. Grosjean

Désignation de l'entreprise : GROS COLAS HOLDING		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 3 COURS MIRABEAU		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 41019674500229		Néant ☐	
		Exercice N clos le 31122019	
		N-1 31122018	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)	AA		
Frais d'établissement *	AB		
Frais de développement *	CX		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	52 532	7 500
Fonds commercial (1)	AH	2 685 563	2 685 563
Autres immobilisations incorporelles	AJ		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		
Terrains	AN		
Constructions	AP	3 056 161	1 177 452
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		
Autres immobilisations corporelles	AT	139 447	56 515
Immobilisations en cours	AV		
Avances et acomptes	AX		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		
Autres participations	CU	7 103 835	7 102 825
Créances rattachées à des participations	BB		
Autres titres immobilisés	BD		
Prêts	BF		
Autres immobilisations financières*	BH	17 410	13 840
TOTAL (II)	BJ	13 054 948	11 036 195
Matières premières, approvisionnements	BL		
En cours de production de biens	BN		
En cours de production de services	BP		
Produits intermédiaires et finis	BR		
Marchandises	BT		
Avances et acomptes versés sur commandes	BV		
Clients et comptes rattachés (3)*	BX	95 596	65 298
Autres créances (3)	BZ	24 903 061	19 969 255
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	3 473 628	2 938 908
Disponibilités	CF	2 435	9 243
Charges constatées d'avance (3)*	CH		
TOTAL (III)	CJ	28 474 719	22 982 703
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
Ecart de conversion actif* (VI)	CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	41 529 667	34 018 898
Renvois : (1) Dont droit au bail 200 000	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	17 410	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilitations :	Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le manuel n° 2022
Dossier N° 200917 en Euros

SARL GROS-COLAS HOLDING



Désignation de l'entreprise : GROS COLAS HOLDING

Néant ☐

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5...700...000.....)	DA	5 700 000	5 700 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	3 898 601	3 898 601
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	570 000	570 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	104 725	104 725
	Report à nouveau	DH	3 013 828	3 167 777
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	170 404	146 051
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	13 457 558	13 587 154
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	3 103	70 346
	TOTAL (III)	DR	3 103	70 346
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 618 347	1 992 008
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	20 100 408	17 113 483
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	435 308	421 388
	Dettes fiscales et sociales	DY	33 331	320 159
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	670 798	429 458
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB	74 101	84 901
	TOTAL (IV)	EC	25 932 291	20 361 398
	Ecart de conversion passif *	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	39 392 952	34 018 898
REVENUS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	24 138 834	20 361 398
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 343 666	1 407 287

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		GROS COLAS HOLDING		Néant		*		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF		
		FG	544 821	FH		FI	544 821	
		FJ	544 821	FK		FL	544 821	
	Chiffres d'affaires nets*						539 162	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	72 495	
Autres produits (1) (11)					FQ	69		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	617 386	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	652 911	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	15 623	
	Salaires et traitements*					FY	180 768	
	Charges sociales (10)					FZ	47 762	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	130 013
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	3 103
	Autres charges (12)					GE	252 996	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 283 176
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(665 791)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	530 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	92 315	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	516 165	
Total des produits financiers (V)						GP	1 138 480	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	64 728	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	64 728
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 073 752	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	407 962	
							647 466	

Dossier N° 20091* en Euros.

SARL GROS-COLAS HOLDING

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : GROS COLAS HOLDING		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 503	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 503	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	585	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	29	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	614	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	888	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	238 446	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 757 368	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 586 964	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	170 404	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP	
		- Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	2 149	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG CRDS)	A5	239	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	252 995	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6			
	obligatoires	A9	239	
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Cf état annexe	615	1 503		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Signature

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

NEANT

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagements financiers**

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

GROUPE GCH
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 700 000 euros
Siège social : 3, Cours Mirabeau - 13100 AIX EN PROVENCE
RCS AIX-EN-PROVENCE 410 196 745

RAPPORT DE LA GERANCE
sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2019

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2019 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 544.821 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 539.162 Euros, soit une augmentation de 1.0%.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 170.404 Euros, soit 31 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 617.386 Euros contre 544.440 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 13.4%.

- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 1.283.176 Euros contre 1.173.488 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 9.3%.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 228.530 Euros et représentent 41.9 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une diminution de -22.1% par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 130.013 Euros et représentent 23.9 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par une perte de -665.791 Euros, mais des produits financiers s'élevant 1.138.480 Euros permettent générer un bénéfice net au final de 170.404 Euros soit 31.3 % du chiffre d'affaires hors taxes.

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 170.404 euros de la manière suivante :

- en report à nouveau : 170.404 Euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 3.118.553 euros, à la suite d'une distribution de dividendes à l'associé unique d'un montant de 300.000€ en cours de l'année 2019.

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	5.700.000 Euros
- Prime de fusion	:	3.898.601 Euros
- Réserve légale	:	570.000 Euros
- Autres réserves	:	104.725 Euros
- Report à nouveau	:	3.118.553 Euros
Situation nette	:	13.587.154 Euros

4/ CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

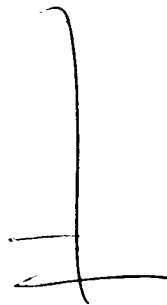
Aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

5 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour information :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

LA GERANCE



GROUPE GCH
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 700 000 euros
Siège social : 3, Cours Mirabeau - 13100 AIX EN PROVENCE
RCS AIX-EN-PROVENCE 410 196 745

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 24 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le 24 juillet, à 15 heures,
Au siège social à AIX EN PROVENCE,

Monsieur Stéphane GROS COLAS,
demeurant Quartier Bonfillon 13090 ST MARC DE JAUMEGARDE,

Propriétaire de la totalité des 356250 parts sociales de 16 euros composant le capital social de
la société GROUPE GCH,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Stéphane GROS COLAS, a établi et arrêté les
comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à compter du 30 avril 2020, soit dans le délai de
quatre mois à compter de la clôture dudit exercice.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, sur la base de son rapport de gestion et après avoir entendu la lecture du rapport général, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2019, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 170.404 euros de la manière suivante :

- à la réserve légale :	0	Euros
- aux autres réserves :	0	Euros
- en autres répartitions:	0	Euros
- en report à nouveau :	170.404	Euros
- en dividendes :	0	Euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 3.118.553 euros.

TROISIEME DECISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé et que les conventions précédemment approuvées se sont poursuivies normalement.

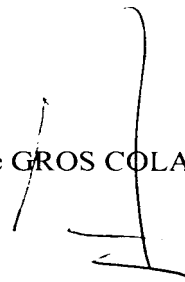
QUATRIEME DECISION

L'associé unique approuve le montant de la rémunération qu'il a perçue pour ses fonctions de gérant au cours de l'exercice 2019 et qui s'est élevé à la somme de 60.000 €.

L'associé unique décide de maintenir à compter du 1^{er} janvier 2020 sa rémunération en qualité de gérant à une somme fixe annuelle, brute, de 60.000 € euros, indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Stéphane GROS COLAS



GROUPE GCH
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 700 000 euros
Siège social : 3, Cours Mirabeau - 13100 AIX EN PROVENCE
RCS AIX-EN-PROVENCE 410 196 745

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 24 JUILLET 2020

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 170.404 euros de la manière suivante :

- à la réserve légale :	0 Euros
- aux autres réserves :	0 Euros
- en autres répartitions:	0 Euros
- en report à nouveau :	170.404 Euros
- en dividendes :	0 Euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 3.118.553 euros.

Certifié conforme
La Gérance

